



DEMANDE DE TRANSFERT DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

suite à un changement de propriétaire

A remplir en lettres
capitales par
l'acquéreur sans
rature ni surcharge

Attention :
Justificatifs
obligatoires à
fournir indiqués au
verso
Version 09/2021

Je sollicite le transfert à mon nom, du certificat d'immatriculation relatif au véhicule ci-dessous.

I - IDENTIFICATION DU VEHICULE

N° d'immatriculation : Marque :

II - IDENTIFICATION DE L'ACQUEREUR 1

M Mme Autre :

Nom, nom d'usage le cas échéant et prénom(s)

ou raison sociale : Ridet :

Né(e) le :

Adresse du domicile :

Adresse postale :

Téléphone fixe / portable :

Fait à, le

Signature de l'acquéreur 1:
(Pour les sociétés : Nom, qualité du signataire et cachet)

III - IDENTIFICATION DE L'ACQUEREUR 2

M Mme Autre :

Nom, nom d'usage le cas échéant et prénom(s)

Né(e) le :

Adresse du domicile :

Adresse postale :

Téléphone fixe / portable :

Fait à, le

Signature de l'acquéreur 2:

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal.

La loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit à toute personne physique, justifiant de son identité, un droit d'accès et de rectification de ses données.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR

Le certificat d'immatriculation original ou sa copie présentant la mention : « **vendue le (date de la transaction) » et la signature du vendeur,**

La **déclaration de vente** du véhicule signée par toutes les parties,

Une pièce justificative d'identité ou sa copie en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) de tous les acquéreurs, Pour une **personne morale**, fournir un extrait **Kbis du Registre du Commerce** (à défaut un avis de situation au RIDET pour les entreprises individuelles),

Une pièce justificative de **domicile** ou sa copie : une facture datant de moins de 3 mois (eau, électricité, téléphone fixe, poubelle ou internet) OU une attestation d'assurance habitation OU un acte de propriété OU le dernier avis d'imposition. Ces documents doivent être établis à votre nom.

Se munir d'un moyen de paiement (chèque, espèces ou carte de paiement). A titre indicatif, un tableau présentant le montant de la redevance à payer est disponible sur www.dittt.gouv.nc ou dans les services associés de www.immatriculation.gouv.nc

Le paiement par chèque sera accepté libellé à l'ordre de : REGIE RECETTES DU SRT/DITTT (si dossier transmis sur DITTT-Nouméa) ou à l'ordre de : REGIE DITTT KONE (si dossier transmis sur DITTT-Koné).

Le certificat de contrôle technique datant de moins de 6 mois, pour les véhicules immatriculés dans la série NC (*sauf motocyclettes et remorques*), mis en circulation depuis plus de 5 ans et d'un poids total autorisé en charge n'excédant pas 3,5 tonnes, remis par un centre de contrôle agréé.

mis à jour juillet 2021

LISTE DES CENTRES AGREES DE CONTROLE TECHNIQUE

Commune	Centre	Adresse	N° de téléphone
NOUMEA	AUTOPOINT DUCOS	<i>34rue Fernand Forest Ducos</i>	28.81.81
	FREINAGE 2000	<i>122 Rue Edouard Unger Montagne Coupée</i>	23.88.17
	GARAGE HERVOUET	<i>6 Rue Descartes Ducos</i>	28.39.38
	CONTROLE TECHNIQUE VDC	<i>1 Rue de l'Yser Vallée des colons</i>	28.53.42
	CAR CONTROLE	<i>10 Rue Arago ZI Ducos</i>	25.17.06
KONE	AUTOPOINT KONE	<i>394 Rue de Kataviti</i>	42.84.84
KOUMAC	Centre de Contrôle Technique de DECOUX Marc	<i>Lot 1 pie Lotissement Artisanal</i>	47.62.79
LIFOU	AUTOPOINT LIFOU	<i>Wé Lifou</i>	45.15.10

CAS PARTICULIERS :

- Si le véhicule est frappé par une mesure d'**incessibilité douanière** mentionnée sur le certificat d'immatriculation, fournir un certificat émanant du directeur des douanes attestant que l'ancien propriétaire a acquitté les droits et taxes exigibles ;
- Si le véhicule est gagé, le vendeur doit en informer l'acquéreur. Cette information est disponible en s'adressant au guichet ou sur www.immatriculation.gouv.nc ou en appelant au 28.03.00 en indiquant le numéro d'immatriculation.
- La demande de transfert du certificat d'immatriculation faisant suite à une dévolution successorale devra satisfaire aux dispositions suivantes :
 - ◆ Pour les personnes de statut civil coutumier : fournir un certificat d'hérédité ou un acte civil coutumier désignant le bénéficiaire du véhicule,
 - ◆ Pour les personnes dont l'état civil relève du droit commun : joindre un acte notarié qui précise l'identité du ou des bénéficiaires de l'automobile. La demande de transfert doit comporter la signature de tous les héritiers, en plus de celle de la personne devant figurer sur la carte grise.

AVIS À L'ACHETEUR

Le certificat d'immatriculation ou sa copie portant la mention de vente n'est valable pour la circulation du véhicule que pendant une durée de quinze jours après la date indiquée comme étant celle de la transaction (article R107 du code de la route de Nouvelle-Calédonie). Passé ce délai, il est interdit de circuler sous peine de poursuites.

Remarque :

Si demande d'envoi du certificat d'immatriculation par voie postale, joindre OBLIGATOIREMENT une **enveloppe affranchie au tarif en vigueur**, libellée au nom, prénom et adresse du demandeur. **Attention, la DITTT ne pourra être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement du courrier.**